

Assemblée des Français de l'étranger (AFE)

14^e session

Discours d'Anne-Marie Descôtes,
directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE),
devant la commission des affaires culturelles, de l'enseignement et de la
communication

7 mars 2011

Merci à vous tous de me convier, comme nous le faisons régulièrement, pour ce point de situation auquel je me prête volontiers : il est important que nous puissions saisir toutes les occasions d'échanger. Je souhaite vous tenir au courant des évolutions auxquelles nous sommes confrontés au quotidien et je remercie tous les collaborateurs de l'Agence qui sont là, à votre disposition pour les questions que vous pourrez avoir à leur poser.

Je vais commencer par l'actualité la plus brûlante, c'est-à-dire les crises qui ont frappé certains pays et, par contrecoup, des établissements, puis vous indiquer quels sont les enjeux dans l'immédiat pour nous et, enfin, vous exposer quelles sont les tendances les plus prononcées dans nos travaux et nos évolutions.

1. Les crises

La Tunisie d'abord. À ce jour, il y a eu un retour à la normale pour nos établissements avec une mission du service immobilier et des travaux de sécurisation qui sont prévus, en particulier à Tunis autour de l'établissement de La Marsa. Au moment de la crise et des manifestations, il est apparu que le dispositif était insuffisant et nous allons y travailler dans les semaines qui viennent.

En Égypte, l'établissement du Caire a rouvert le dimanche 27 février. Comme vous le savez, il y a eu d'abord une fermeture d'une vingtaine de jours et ensuite une semaine de vacances. Du fait de la fermeture liée aux événements, nous avons décidé, en accord avec l'ambassadeur, d'écourter les vacances d'une semaine afin d'opérer un premier rattrapage sur le temps de cours. Une seconde semaine sera rattrapée à Pâques et une autre « au fil de l'eau », pour ainsi dire, jusqu'à la fin de l'année.



En Libye, la situation est un peu plus compliquée. L'ambassade est fermée et le lycée aussi. L'évacuation des Français, et donc, pour nous, des personnels et de leurs familles a eu lieu le 24 février. Cela concernait seize personnels titulaires (trois expatriés et treize résidents) qui sont donc rentrés en France et qui ont été placés pour l'instant en position de congé administratif jusqu'au 5 mars inclus. Après cette date, pour les expatriés en position d'appel spécial et pour les résidents, nous considérons qu'il y a une prolongation des congés. Donc, nous allons additionner les périodes de congés auxquelles ils avaient droit jusqu'à la fin de l'année scolaire et cela va permettre de tenir jusqu'à fin mars. Chacun verra ce qu'il souhaite faire mais je crois qu'il ne serait pas réaliste d'envisager une reprise du cours normal du fonctionnement de l'établissement. Ces personnels seront probablement remis à disposition du ministère de l'Éducation nationale, avec possibilité de retour comme nous l'avons fait pour Conakry l'année dernière. En ce qui concerne les recrutés locaux, s'agissant d'un établissement co-conventionné avec la MLF et avec l'Agence, ils sont gérés par la MLF, conformément au protocole qui lie nos deux organismes. Des solutions de scolarisation seront proposées à tous les élèves, qu'ils soient sur le territoire libyen ou en dehors.

En Côte-d'Ivoire, du fait de la crise qui a suivi les élections, nous avons décidé la prolongation des vacances de Noël jusqu'au 17 janvier. Depuis, les établissements fonctionnent avec un taux assez important d'effectifs d'élèves (autour de 70 %). Un premier rattrapage de cette période de vacances prolongées a été effectué au moment des vacances de février, entre le 27 février et le 7 mars. Aujourd'hui, tous les établissements sont ouverts et fonctionnent, pour le lycée et le collège avec 70 % des effectifs, pour le primaire avec une moyenne qui oscille entre 50 % et 55 %. Bien sûr, nous suivons la situation de près et sommes préparés à toute éventualité mais, pour l'instant, d'après les informations que nous avons, les établissements ne sont pas menacés. Il y a des barrages qui ont gêné la circulation et l'accès aux établissements et entre les deux établissements mais jamais de menaces contre les établissements et une attitude tout à fait courtoise des personnes responsables de ces barrages à l'égard de nos personnels et des familles qui viennent là pour amener les élèves. Nous exerçons une vigilance de tous les instants, et du côté du primaire bien sûr en particulier, parce que si les effectifs se maintenaient à 50 %, il faudrait sans doute prendre des mesures en ce qui concerne les personnels puisque, pour le comité de gestion, c'est évidemment une charge financière très lourde à porter.

Globalement, nous sommes assez satisfaits. Nous avons tiré les leçons des crises précédentes, en particulier l'année dernière à Conakry puis Haïti. Nous avons décidé de **créer une cellule de prévention et de crise**, en liaison avec le centre de crise du Quai d'Orsay et en liaison aussi avec le



ministère de l'Éducation nationale. Nous avons mis en place un protocole qui implique donc tous les services concernés de l'Agence. Ce dispositif a montré sa pertinence lors de l'évacuation qui a eu lieu dans la nuit du 24 février. Lorsque les familles sont revenues de Libye, trois chefs de secteurs de l'Agence étaient là pour les accueillir à l'aéroport, pour s'occuper d'elles, pour leur indiquer qu'un hébergement était déjà prévu sur place à l'hôtel ou pour leur procurer des billets de train ou d'avion pour se rendre en province. Je crois que cela a bien fonctionné.

2. Les enjeux immédiats

2.1 Aide à la scolarité

En ce qui concerne les enjeux auxquels aujourd'hui nous sommes confrontés dans les mois qui viennent, je voudrais d'abord refaire un point sur les moyens financiers de l'Agence. C'est une question très importante. En ce qui concerne l'**aide à la scolarité**, nous venons d'avoir un point complet avec Jean-Luc Massin, que je remercie pour sa précision et son exhaustivité. Je remercie aussi toute son équipe, qui a fait un travail absolument remarquable. Vous avez sans doute relevé le nombre croissant et impressionnant de recours que ce service a à traiter alors qu'il n'y a pas d'augmentation de personnels au service de l'aide à la scolarité, ni d'ailleurs dans l'ensemble de l'Agence puisque nous sommes plutôt en phase de réduction du fait de la RGPP. C'est donc un travail vraiment très important de gestion des dossiers et de gestion des recours et de toutes les demandes qui arrivent à l'Agence et qui, je crois, sont traitées vraiment de façon rapide et satisfaisante.

2.2 La RGPP et les moyens alloués au réseau

Pour le reste, je l'avais dit en septembre, et en décembre devant votre Bureau, **la loi de finances pour 2011 a confirmé les montants qui étaient annoncés puisque le triennium a attribué pour 2011/2012/2013 la même dotation s'agissant du programme 185 pour l'AEFE.** Ce qu'il convient de souligner très fortement et qui a été inscrit maintenant en toutes lettres dans notre contrat d'objectif, qui complète notre plan d'orientations stratégiques et qui a été présenté en Conseil d'administration le 26 novembre, c'est ce maintien de la subvention au titre du programme 185 à hauteur de 420 millions d'euros, qui servent (je le rappelle) à financer le fonctionnement des établissements, et donc essentiellement le financement des personnels.



Ce maintien est assorti d'**une condition très stricte concernant les emplois de titulaires, qui sont placés sous plafond**. Nous sommes soumis à un plafond d'emplois. Cela veut dire que lorsque les établissements, et en particulier les établissements conventionnés et leurs comités de gestion, nous demandent de créer des postes de titulaires sous statut de résident en nous indiquant qu'ils sont prêts à les prendre en charge à 100 %, nous ne pouvons pas créer cet emploi. Cela veut dire que nous sommes dans un espace complètement contraint.

Et donc, à un moment donné, va bien sûr se poser la question de l'extension du réseau. Il faut le savoir : je le dis et je vous demande de le noter : nous sommes sous plafond d'emplois. Par conséquent, à partir du moment où nous acceptons la création de nouveaux établissements ou de nouvelles classes qui appellent la mise en place d'enseignants devant les élèves, il faut faire des choix.

On peut bien sûr avoir recours à des recrutés locaux mais, comme vous le savez, l'homologation que nous sommes en charge de contrôler désormais exige environ – je dis bien « environ » – 50 % de titulaires. Nous essayons donc de rééquilibrer, parce qu'il y a des zones qui sont très largement au-dessus de 50 % et d'autres qui sont très nettement au dessous. Nous n'avons pas une approche mathématique mais plutôt pédagogique, c'est-à-dire que, maintenant, nous avons avec les évaluations en primaire un bon moyen de voir où sont les faiblesses. Il faut donc essayer de répartir la présence des titulaires au mieux dans le réseau. Mais il faut avoir aussi à l'esprit que toute nouvelle augmentation d'effectifs avec création de classes supplémentaires se heurte à cette problématique d'un plafond d'emplois qui est une forte contrainte.

Nous avons au total près de 6 500 postes. Les derniers chiffres officiels sont dans le rapport d'activité que nous avons distribué. Ils ont évolué de nouveau, puisque nous avons essayé, à la rentrée 2010, d'aller au maximum du plafond. Sachant que nous sommes sous plafond, nous avons intérêt à prouver bien sûr que les postes sont parfaitement utilisés. Sur un volume de 6 500, il y a toujours forcément une cinquantaine de postes qui ne sont pas pourvus parce que c'est un pays où les gens n'ont pas envie d'aller, parce que quelqu'un a dit oui et puis finalement ne peut plus partir etc. Bref, il y a des mouvements qui ne sont pas forcément immédiatement contrôlables. Mais nous essayons de faire en sorte de les utiliser au maximum.

Cela oblige bien évidemment à opérer des **redéploiements et donc des choix**. Nous allons y être de plus en plus confrontés... Nous l'avons déjà fait, vous le savez, puisque depuis 2008, nous avons dû faire face à des diminutions extrêmement importantes de postes d'expatriés. Nous avons



fait dans un premier temps des transformations d'expatriés en résidents. Mais à l'époque, nous avions la possibilité de créer des postes de résidents pris en charge à 100 % : ce n'est plus possible aujourd'hui. C'est vraiment une donnée très importante.

Bien évidemment, dans certains cas, il peut être utile de recourir à un acteur privé comme la Mission laïque qui, n'étant pas un opérateur public, n'a pas la contrainte du plafond d'emplois. Mais j'appelle l'attention sur une autre difficulté que rencontre la Mission laïque et que nous allons rencontrer nous aussi, qui est celui de pourvoir les postes, c'est-à-dire d'obtenir les autorisations de détachement. Pour les personnels titulaires, sachant que le vivier est le même, pour la MLF comme pour nous, à partir du moment où il diminue, nous savons qu'il peut y avoir des tensions plus importantes dans les autorisations qu'accordent les Recteurs aux personnels qui souhaitent être détachés.

Un point sur la RGPP. Les opérateurs publics ont été invités par le ministre du Budget, Monsieur Baroin, à poursuivre la RGPP à laquelle ils sont soumis. En ce qui concerne l'AEFE, qui est l'un des plus gros opérateurs publics, nous avons, en matière de RGPP, déjà fait une très grande part du chemin. Nous sommes parmi les dix opérateurs, sur plusieurs centaines, à avoir fait l'objet d'un audit RGPP. À la suite à cet audit, nous avons désormais un budget, s'agissant des EGD comme de l'Agence, en trois enveloppes : investissement, fonctionnement et interventions. Nous avons procédé à l'évaluation de notre patrimoine immobilier à travers les SPSI (j'y reviendrai). Nous avons un plan d'orientations stratégiques et un contrat d'objectifs. Nous avons maintenant des rendez-vous stratégiques établis avec la tutelle et c'est dans ce cadre que vont devoir être discutés la cartographie et le choix des priorités.

Les dirigeants – c'est-à-dire votre serviteur et les principaux responsables au sein de l'Agence – ont des lettres de mission et nous avons également, depuis 2009, appliqué la règle d'une rémunération variable pour la Direction de l'opérateur. Nous avons également respecté la règle selon laquelle l'emprunt doit être équilibré par de vraies recettes (mais cela, c'est un sujet sur lequel je vais revenir parce qu'il y a cette problématique nouvelle issue de la loi de programmation des finances publiques que vous connaissez).

Sont en cours d'exécution, l'exigence de la mise en place d'un contrôle interne comptable et d'un document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnels. C'est évidemment une question extrêmement importante puisque c'est dans ce cadre que va être discutée l'évolution du plafond d'emplois et de la gestion de nos emplois.



Il reste un certain nombre de questions à traiter :

- la question immobilière, les surfaces en mètres carrés par agent et le coût du loyer (ce sont des questions techniques mais si vous le souhaitez, je pourrai y revenir) ;
- la certification des comptes (qui est une question beaucoup plus lourde) ;
- la transmission et le calendrier de transmission des comptes.

Voilà pour ce qui concerne notre situation au « prisme » de la RGPP.

Vous le savez, nous en parlons depuis plusieurs mois, depuis les états généraux sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger (octobre 2008), nous attendons une communication sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger. Bernard Kouchner avait différé la publication d'une communication sur ce sujet tant qu'il n'avait pas le rapport sur la prise en charge et donc tant que le sujet de l'aide à la scolarité n'était pas clarifié. Il l'est désormais et son successeur, Madame Alliot-Marie, avait repris à son compte l'idée de cette communication, qu'elle souhaitait faire au moment de la Semaine de la Francophonie. Le Ministre d'État, Alain Juppé a indiqué qu'il était extrêmement intéressé par ce sujet et que c'était une priorité pour lui. Il reste à ajuster le calendrier.

Il y aura donc continuité de ce point de vue-là. C'est important parce que c'est à la fois la confirmation d'un certain nombre d'éléments qui concernent l'AEFE mais cela va au-delà de l'AEFE. Parce que l'enseignement français, ce n'est pas que l'AEFE. C'est la création d'autres outils pour permettre l'extension du réseau de l'enseignement français à l'étranger et en particulier la mise en place du label « affaires étrangères » dont l'AEFE serait l'opérateur. Le décret sur ce label est aujourd'hui finalisé et il serait très important pour nous de pouvoir avoir sa validation par la publication de ce décret, afin de mettre en place très vite ce label dans une centaine d'établissements. Je crois que cela permettrait de répondre à des besoins réels sur le terrain et qui ne doivent pas forcément être couverts par l'homologation.

John Mac COLL, président de la commission des affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel

À ce sujet, Monsieur Rebaud vient nous voir demain après-midi pour nous expliquer le concept de « label France ».



Anne-Marie DESCÔTES

Il faudra bien demander au représentant de la DGM de donner les moyens nécessaires à l'AEFE pour gérer ce label... Je compte sur vous !

C'est donc dans le cadre de cette réflexion que vont s'opérer les choix que j'indiquais tout à l'heure. Même si nous avons une idée de l'évolution de notre réseau, nous ne pouvons pas seuls opérer des choix stratégiques qui vont influencer sur la cartographie du réseau. Il faut à la fois tenir compte de nos présences historiques, des « réseaux dans le réseau » bien sûr mais, en même temps, essayer d'être toujours là où il y a une arrivée, une implantation massive de Français comme nous le voyons dans certains pays, notamment dans la zone asiatique mais également au Brésil et dans des grands pays émergents. Il y a là évidemment un travail de rééquilibrage et de rationalisation qui nous conduit à des décisions parfois difficiles.

2.3 Situation des personnels

Un autre sujet très, très important pour nous (qui n'est pas nouveau mais vous voyez bien dans le réseau qu'il prend parfois une acuité toute particulière), c'est celui des **personnels enseignants**. Plusieurs sujets sont sur la table, certains heureusement en voie d'être réglés. Sur la question de l'**avantage familial**, le décret qui était tant attendu stipulant que l'avantage familial doit être au moins égal au montant des frais de scolarité est sorti avec l'arrêté correspondant, et donc avec les arrêtés concernant le rythme nord et maintenant le rythme sud. Nous avons bien en tête que le décret est sorti de manière décalée par rapport à la réalité de la situation sur le terrain et donc l'AEFE s'est engagée à couvrir le différentiel généré par le décalage de calendrier entre le décret et l'arrêté.

L'autre question qui concerne les personnels, c'est bien évidemment leur situation en termes de rémunération lorsqu'ils sont en situation de **congé maladie**. C'est un sujet qui est en cours de discussion depuis juin 2009. Nous avons soumis, dès juin 2009, un texte permettant de prendre en compte, comme le fait le ministère des Affaires étrangères, les dispositions de l'arrêt Rist pour l'opérateur. C'est pour cela que pour l'AEFE, puisque cet arrêt ne peut s'appliquer directement, il fallait une modification formelle du règlement 2002-22. Aujourd'hui la tutelle nous dit qu'elle est d'accord pour avancer sur ce sujet et donc nous espérons que cela va être le cas très prochainement.

Et enfin la question de l'**ISVL**. Je sais qu'elle préoccupe beaucoup de personnels. C'est une situation dont nous n'arriverons pas à sortir si nous n'obtenons pas une modification du dispositif existant. Parce qu'aujourd'hui nous avons bien conscience de l'importance des demandes, de leur



bien-fondé aussi dans plusieurs pays du monde, pour des raisons différentes : pour des raisons liées au coût de la vie, à l'inflation ou au renchérissement de l'immobilier... Le niveau d'adaptation de l'ISVL est également nécessaire du fait de la situation, de l'insécurité, du peu d'attractivité du pays etc. Voilà beaucoup d'éléments dont nous avons parfaitement conscience mais pour lesquels l'AEFE est totalement contrainte par un système qui fonctionne de manière très strictement limitée et dans une enveloppe qui doit rester constante. Et donc nous avons très souvent renoncé à suivre le MAEE dans ses baisses et, lorsque c'était possible, essayé de réévaluer notamment dans des situations particulièrement difficiles comme cela a été le cas l'année dernière en Haïti ou au Brésil, notamment.

Cette année, au moment où nous nous parlons, tout simplement du fait de la baisse de l'indemnité d'expatriation et de la réévaluation de l'euro, nous sommes déjà devant une baisse de l'enveloppe de 200 000 euros. Nous sommes donc dans une situation extrêmement difficile et je ne sais pas comment nous allons pouvoir honorer les demandes qui nous sont faites et même les engagements que nous avons pu prendre d'examiner avec bienveillance les situations les plus tendues. Je le dis parce que très probablement il y aura des réactions sur le terrain. J'ai rencontré les représentants des personnels au cours de la semaine dernière et je sais qu'ils sont extrêmement mécontents de cette situation. Je me permets de le dire devant votre assemblée parce que je crois qu'il faut maintenant non seulement convaincre la tutelle mais aussi le ministère du Budget.

Nous avons les moyens financiers de faire évoluer ce système, d'autant que l'ISVL est prise en charge, pratiquement dans tous les établissements, à 100 % par les établissements, donc par les familles. Nous rencontrons souvent au cours de nos déplacements des comités de gestion ou des parents qui nous disent qu'ils sont tout à fait prêts à faire un effort supplémentaire pour aider les enseignants mais, là aussi, nous sommes contraints par la base réglementaire du 2002-22 qui interdit à un fonctionnaire d'avoir des éléments de rémunération annexes. Donc nous sommes dans une situation inextricable et il y a là matière à pousser les feux plus vigoureusement pour essayer d'en sortir. Nous avons commencé déjà en interne où nous avons remis l'ensemble du système à plat et regardé tous les paramètres pour pouvoir faire des propositions concrètes à notre tutelle et au ministère du Budget, en restant bien sûr dans des limites raisonnables.

Un intervenant

Juste une parenthèse, dans ce domaine, cela veut-il dire que certains enseignants ne sont plus prêts à partir dans certains pays à cause de ce problème ?



Anne-Marie DESCÔTES

Ils y regardent de plus près, oui bien évidemment et on peut tout à fait le comprendre. Il y a même des pays où certains personnels expatriés nous disent que la situation est difficilement tenable, même pour un expatrié, donc *a fortiori* pour un résident s'il n'est pas conjoint d'une personne dont la rémunération est plus élevée. Quand nous le pouvons, nous cherchons des solutions notamment en matière de logement, en mettant des logements à disposition, mais ce n'est pas le cas partout, loin de là. C'est une dimension tout à fait problématique et qui peut effectivement dissuader certains de prendre les postes de résidents que nous mettons en mouvement.

2.4 Immobilier

Le dernier point sur lequel se focalise aussi notre attention, c'est bien évidemment **l'immobilier**. Vous vous souvenez de la situation dans laquelle nous nous trouvons depuis la fin de l'année dernière puisque l'article 12 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014 (loi du 28 décembre 2010) a disposé une **interdiction aux opérateurs publics d'emprunter au-delà de douze mois auprès d'établissements privés**. Chez nous, à l'AEFE, les emprunts sont d'une durée moyenne de quinze ans et donc nous sommes complètement concernés par cette disposition.

Pour l'année 2011, nous avons reçu une dotation budgétaire d'environ 10 millions d'euros pour couvrir le montant pour lequel nous avons demandé au Conseil d'administration de nous autoriser à emprunter pour trois opérations : à Amman, Bruxelles et Berlin. Pour l'année 2012, les choses s'annoncent un peu plus compliquées puisque nous avons besoin d'au moins 15 millions d'euros. Et là, je ne parle que des opérations où nous sommes vraiment sûrs et qui sont en partie la suite d'opérations que nous avons engagées cette année. S'y ajoutent 5 millions d'euros que nous avons sollicités au titre spécifique de la sécurisation de nos établissements : j'y reviendrai dans la partie consacrée à ce sujet.

L'idée avait été évoquée, à un moment donné, d'une possibilité d'autoriser l'Agence à emprunter auprès de France Trésor mais cette piste n'a jamais été réellement explorée. Il serait intéressant d'insister tous ensemble si nous voulons obtenir quelque chose.

Voilà pour les gros sujets de préoccupation.



3. Les tendances

3.1 Renforcement de la qualité de l'enseignement

Quelques nouvelles plus positives de l'Agence. Malgré ces contraintes, il y a un énorme travail qui est fait et je pense que l'on s'en aperçoit dans le réseau et dans les établissements. D'abord, en faveur du renforcement de la qualité de l'enseignement. L'année dernière, nous avons eu 94 % de réussite au baccalauréat avec 66 % de mentions, ce qui est encore mieux que l'année précédente et beaucoup mieux que la moyenne en France : sept points de plus. Nous avons, bien sûr, mis en place la réforme du lycée et accru la poursuite d'expérimentations pédagogiques, notamment en langues puisque plus de cinquante langues étrangères sont enseignées dans nos établissements. L'on ne peut vraiment pas dire que nous ne faisons pas d'efforts dans ce domaine.

Nous avons également initié un travail **d'évaluation de notre dispositif d'enseignement** pour essayer d'être encore meilleurs et, si possible, plus compétitifs dans un système qui est résolument concurrentiel aujourd'hui.

Nous avons beaucoup progressé en matière **d'équipements techniques**. Vous avez sans doute vu que nous avons, depuis le 1^{er} janvier, **un nouveau site Internet** qui est encore en voie de perfectionnement. Si vous avez eu l'occasion de le visiter, vous verrez qu'il y a une nette amélioration de la qualité, avec une volonté de mieux informer et d'être dans une relation véritablement interactive avec tous ceux qui ont affaire à nous. Et donc je souhaitais, à l'occasion de cette rencontre avec vous, préciser que **les conseillers des Français à l'étranger pourront avoir prochainement un accès à l'espace professionnel du site de l'AEFE**. Nous allons également bientôt achever l'installation de dispositifs de **visioconférence** dans les établissements en gestion directe (EGD). Cela nous permettra, à l'Agence, d'avoir des contacts plus fréquents, plus faciles avec nos équipes et en même temps d'économiser sur les frais de missions.

Et puis nous travaillons aussi, de manière expérimentale, dans la zone Asie sur la **dématérialisation du baccalauréat**. C'est une très grosse entreprise que nous menons avec l'académie de Montpellier, où nous sommes à l'avant-garde d'un dispositif que l'Éducation nationale souhaite étendre. Il s'agit d'une dématérialisation des copies d'examen, de sorte que nous fassions voyager les copies et non pas les élèves. C'est une amélioration considérable pour les élèves d'abord : moins de fatigue, moins de coûts pour les parents, une manière plus confortable et plus rassurante de passer les examens et puis aussi une économie budgétaire importante pour les établissements et donc pour l'Agence. Si cela marche, nous étendrons cette dématérialisation.



3.2 Renforcement de l'idée de réseau

Nous travaillons aussi toujours sur le **renforcement de l'idée de réseau**. Nous avons l'objectif, vous le savez, de conclure des **accords de partenariat**, parce que nous devons contractualiser avec l'ensemble des établissements homologués. Nous avons, à travers notre protocole d'accord avec la MLF, contractualisé avec la centaine d'établissements qui relèvent de la MLF. Il en reste un peu plus d'une centaine qui ne relèvent pas de la MLF et qui sont des homologués privés. La moitié d'entre eux sont aujourd'hui couverts. Nous progressons bien et donc nous resserrons les liens avec ces établissements dont nous devons assurer le suivi pédagogique.

Nous avons aussi développé, comme vous le savez, des **projets inter-établissements à caractère culturel et pédagogique** comme l'opération « Femmes de la Méditerranée » qui concerne 38 établissements dans 13 pays. Mais aussi des événements à caractère toujours pédagogique bien sûr **mais aussi sportif** : après la Coupe du monde de football à Johannesburg et l'opération « Escrime-toi pour 2010 », nous allons avoir cette année, en mai, les Rencontres d'Arcachon, auxquelles participeront 300 jeunes de nos lycées, que nous organisons avec le ministère de l'Éducation nationale et l'Union nationale du sport scolaire. Et puis nous avons un projet ambitieux qui est celui de « Jeunes rugby reporters » en Nouvelle-Zélande où nous aurons cinq équipes dont une équipe féminine qui représenteront les établissements du réseau.

Nous continuons notre travail de **mobilisation des anciens élèves du réseau**, puisque c'est un potentiel de 500 000 membres qui peuvent soutenir le réseau. Vous le savez, ils organisent, avec le soutien de l'Agence, le deuxième forum mondial des anciens élèves le 23 avril à Casablanca.

3.3 Développement des partenariats

Et puis nous avons également complété nos **conventions de partenariat avec les partenaires extérieurs, acteurs de l'éducation**. Nous avons réactualisé la convention qui nous lie à la MLF et signé de nouvelles conventions avec l'Onisep, le CNED, TV5MONDE. En 2011, nous signons avec l'École supérieure de l'éducation nationale, qui va nous aider dans la formation de nos personnels et en particulier de nos personnels d'encadrement. Et bientôt, j'aurai le plaisir de signer une convention avec le président de la Fédération française de rugby. Nous envisageons également un partenariat avec Universciences, Cité des sciences et de l'industrie, et le Palais de la Découverte. Nous avons déjà rencontré Madame Claudie Haigneré à plusieurs reprises et il y a une vraie volonté de partenariat avec ce bel établissement qu'elle préside ; avec la Cité de la musique et également avec le Musée des arts premiers.



Je vais arrêter là pour que nous ayons le temps peut-être de converser et d'échanger si vous avez des questions. Nous avons distribué le nouveau rapport d'activité sur support papier. Vous avez vu que nous avons fait un effort de présentation et dans l'iconographie pour l'identification des collaborateurs de l'Agence. Nous avons distribué la revue « Africa ». Je tiens à dire que le même type de revue réalisée par des élèves existe maintenant pour tous les continents puisque l'Europe a également sa revue depuis peu grâce à l'action déterminée de nos personnels enseignants qui sont exceptionnels.

Merci de votre attention.

[Applaudissements]